

DEMANDEUR:

CENTRE SPORTIF ST BENOIT ST SERVAIS ASBL
Monsieur RENAUD Philippe
Directeur
Rue Saint Gilles, 90 C
4000 LIEGE

Liège, le 10 février 2022

RAPPORT D'ANALYSE: E/22 0312

Pôle Laboratoire

Quai du Barbou, 4
B - 4020 LIEGE
Tél. : +32.42797966
Fax : +32.42795906
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

DEMANDE:

Objet: contrôle de la qualité de l'air d'une piscine.

Date: 26/01/2022.

Référence: D26/01/2022.

PRELEVEMENT(S):

1 échantillon prélevé par nos soins sous accréditation le 26/01/2022.

Identification: tableau I.

Réception au laboratoire: 26/01/2022.

ESSAI(S):

Dossier traité: du 26/01/2022 au 10/02/2022.

Résultats: tableau II.

Département Qualité



Responsable technique


CNEC/CE/CE

RAPPORT D'ANALYSE: E/22 0312

TABLEAU I: Identification de l'échantillon prélevé le 26/01/2022.

| REF. LABO | REF. CLIENT | SITE | ENDROIT | NATURE | DESCRIPTION |
|-----------|-------------------|--|--|--------|------------------------------------|
| 01-0 | Prélèvement d'air | Education & Culture St-Benoît-St-Servais | Bord de la grande profondeur à 1m50 au-dessus du sol | air | Prélèvement d'air de 12h30 à 14h00 |

TABLEAU II: Résultats.

01-0: Prélèvement d'air, prélevé suivant la norme XP X43-405, INRS fiche 007/v 01.01, AGW 13/06/2013

| PARAMETRES | RESULTATS | UNITES | CONC. ADM. (*) | | METHODES |
|----------------------------|-----------|-------------------|-----------------------|---------------|-------------------------------|
| | | | VALEUR D'INTERVENTION | VALEUR LIMITE | |
| Nombre de baigneurs | 0 | | ----- | ----- | --- |
| Chloramines dans l'air (#) | < 0.13 | mg/m ³ | 0.5 | 1.0 | ISO 10304-1 et fiche INRS 104 |

Déclaration de conformité : l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

Le laboratoire ne prend pas en compte l'incertitude de mesure pour déclarer la conformité.

(*) Arrêtés du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 déterminant les conditions sectorielles et intégrales relatives aux bassins de natation couverts utilisés à titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial.

(#) : Essai accrédité

REMARQUES:

Le laboratoire ne prend pas en compte l'incertitude de mesure dans les résultats présentés.

Les résultats ne concernent que les objets soumis aux essais et ne peuvent être reproduits. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Le laboratoire n'est pas responsable des données communiquées par le client, celles-ci sont grisées.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation sauf lorsque le laboratoire est tenu par la loi ou autorisé par des dispositions contractuelles à divulguer des résultats.

Les incertitudes de mesures pour les méthodes quantitatives (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport de prélèvement le cas échéant sont disponibles sur simple demande. Les incertitudes de mesures non disponibles pour les méthodes qualitatives de microbiologie ont été estimées par l'analyse des facteurs de risques.

Le processus de traitement des réclamations est le suivant : en cas de réclamation, nous vous serions grés de bien vouloir adresser un mail à laboratoire@provincedeliege.be en stipulant le numéro du rapport concerné. Le laboratoire vous informera du traitement de celle-ci.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique
- 1 mois après la réalisation des essais pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport.